

FORMUNAIRE DE DECLARATION DE PERTE PASS SAISON HAUTES-COMBES

soussigné(e), M. ou Mme :
esse :
éphone :
l:

Déclare avoir perdu mon Pass Saison Hautes-Combes et demande à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude un duplicata.

Selon les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation en vigueur, consultables sur www.hautjurasaintclaude.fr (-Tourisme-Domaine Nordique) les frais de dossier d'un duplicata coûtent 10€.

Extrait des conditions générales de vente et d'utilisation :

Article 7 - PERTE, VOL OU NON UTILISATION

En cas de perte ou vol (Les disposition ci-dessous s'appliquent exclusivement aux redevances saison secteur Hautes-Combes) :

- Le client certifie sur l'honneur de la perte ou du vol da sa redevance
- Transmet le certificat et son justificatif d'achat à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
- Le duplicata sera disponible le lendemain dans un point de vente et devra s'acquitter des frais de traitement en vigueur (10€).

Toute aufre redevance perdue, volée ou non utilisée quel que soit le motif (maladie, accident ou raison personnelle) ne sera ni remplacée, ni remboursée

Le formulaire de déclaration est à retourner à accompagner du règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces). :

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République - CS 60013 39200 SAINT-CLAUDE

Signature,

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 bis, Boulevard de la République CS60013 39206 SAINT-CLAUDE

Tél: 03 84 45 89 00 – Fax: 03 84 45 88 90 contact@hautjurasaintclaude.fr

www.hautjurasaintclaude.fr